



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 02 août 2020,

Délibération n ° 11/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 33

Votant : 34

Procurations : 1

Objet : Election du Président du SIDEVAM 976



L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

Etaient Présents :

M. Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de
Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650

Dzoumogné : 02 69 62 07 84 - Fax : 02
69 62 53

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Tél.

86 -

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

Ma Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISS, délégué Communauté des Communes du Nord PREFECTURE DE MAYOTTE

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord dçULE 0 6

Procuration :

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCV et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président sortant du SIDEVAM976, ayant constaté le quorum atteint, appelle M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué de la Communauté des Communes

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07 84

- Fax • 02 69 62 53

de Petite-Terre, doyen d'âge de l'assemblée pour assurer la présidence de la séance (article L5211-9 dernier alinéa du CGCT).

Té].

86-

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3CO

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste du Président et invite le comité syndical à procéder au vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Président du SIDEVAM 976.

1 seul candidat : M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué de la Communauté des Communes du Centre Ouest.

Chaque délégué a remis son bulletin sous enveloppe et, à l'appel de son nom, est venu le porter dans l'urne à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre e membres presents a l'appe n'ayant pas pris au vote	
Nombre de votants (enveloppes deposees	34
Nom re e suffrages declares nuls par e bureau art. L. 66 u co e electoral)	
Nombre de bulletins blancs art. L 65 du code electora	1
Nombre de suffrages exprimes	33
Majorite absolue	18

MOABDALLAH Houssamoudine, délégué de la Communauté des Communes du Centre Ouest ayant obtenu la majorité absolue du suffrage exprimé est proclamé Président du SIDEVAM 976 et immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07 84

- Fax • 02 69 62 53

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020



Fait à Dzoumogné, le 03 août 2020
LE Président du SIDEVAM 976,



M. ABDALLAH Houssamoudine

ré'.

86 -

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07 84

- Fax • 02 69 62 53

